

# Schéma de Cohérence Territoriale SCoT



## Mauges Communauté

**Magali CHABANNE**

Directrice du pôle aménagement  
Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau  
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES  
Tel : 02 41 71 77 10

[m-chabanne@maugescommunaute.fr](mailto:m-chabanne@maugescommunaute.fr)

### CONTEXTE

Le périmètre du SCoT des Mauges a évolué avec la réforme territoriale de 2015 et correspond désormais à celui de Mauges Communauté. Il concerne les six communes de Beaupréau-en-Mauges, de Chemillé-en-Anjou, de Mauges-sur-Loire, de Montrevault-sur-Èvre, d'Orée d'Anjou et de Sèvremoine, pour un total de population de 121 000 habitants.

Le bilan du SCoT, approuvé par délibération de juin 2019 a conclu à la nécessité de réviser le SCoT. Cette révision est engagée en septembre 2022 avec de multiples enjeux à relever. Il s'agit de trouver un équilibre permettant de maintenir le dynamisme du territoire tout en intégrant les impératifs de sobriété foncière de la loi climat et résilience.

### OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ET D'HABITAT

- Les objectifs du futur SCoT de Mauges Communauté sont en cours de définition.
- Le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23/10/2024.
- Les réflexions se poursuivent dans le cadre de la construction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

### OBSERVATIONS

L'approbation du SCoT de Mauges Communauté est prévue d'ici le début de l'année 2026.